



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cour de discipline budgétaire et financière

Question écrite n° 33600

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux propositions du premier président de la Cour des comptes et président de la cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), en juillet 1997, demandant que les audiences de la CDBF puissent bénéficier, de façon systématique, d'un caractère public. Il avait indiqué (mars 1999) que « la réforme approfondie de la cour de discipline budgétaire et financière doit faire l'objet d'une analyse prenant en compte l'ensemble des enjeux d'une telle mesure ». Il souhaite, deux années après les propositions du premier président de la Cour des comptes, être informé de la suite qui leur a été réservée.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33600

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4642